

# LYCÉE PROFESSIONNEL PONTARCHER

---



Hôtellerie - Restauration

Services à la personne

Gestion - Administration

Vente - Accueil - Commerce

Adopté par le CA du

## **PROJET PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF DE L'INTERNAT**

**AUTONOMIE RESPONSABILISATION ET REUSSITE  
POUR TOUS LES ELEVES INTERNES**

2019-2022

## PROJET DE VIE A L'INTERNAT

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT		
LP PONTARCHER 4 Place Jacques Brel BP 425 70014 VESOUL Cedex	N° Identification : 0700882d ZEP : Non Ambition Réussite : Non Etablissement Sensible : Non	
Année Scolaire 2019-2020		
	Effectifs <small>01/2020</small>	Descriptions
Nombre d'élèves du Lycée	413	92 Internes 34 internes Garçons 58 internes Filles
Nombre de Personnel	90	2 Proverseurs 1 DDFPT 1 Gestionnaire 23 agents 7 administratifs 56 Professeurs
Personnel Vie Scolaire	15	2 CPE            13 AED
Personnel Médico-social	2	1 infirmière    1 AS

### Indicateurs à suivre

Effectif de l'Internat à suivre sur 3ans. Environ 20 % de nos élèves fréquentent l'internat, il faut suivre l'évolution de ces données dans l'année (départ ou arrivée)

	R18 n-1	R19	R20	R21	R22
INTERNES %	19,9 %	19,8 %			
Effectif total	507	520			
Internes	101	103			

## Les taux de réussite au Baccalauréat

ANNEE	ELEVES DE TERMINALES EXTERNES ET DP			ELEVES DE TERMINALES INTERNES		
	TOTAL	Réussite au BAC	% de Réussite	TOTAL	Réussite au BAC	% de Réussite
2018	118	98	83,05%	24	20	83 ,5%
2019	*	*	90%	*	*	*
2020						
2021						
2022						

## PUNITIONS RETENUES

Mises en Garde Travail ET/OU Comportement prises en conseils de classe

2018/2019		2019/2020		2020/2021		2021/2022	
TOTAL	227	TOTAL		TOTAL		TOTAL	
INTERNAT	67 Soit 30 %	INTERNAT		INTERNAT		INTERNAT	

## SANCTIONS RETENUES

Exclusions d'Internat pour des manquements

2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
8			

## ENGAGEMENT CITOYEN

CVL 2018/2019	CVL 2019/2020	2020/2021	2021/2022
vote 69 % des lycéens Elus 9 internes	vote 69,61 % des lycéens Elus 7 internes		

## PREAMBULE

- LE PROJET D'INTERNAT est étroitement lié aux objectifs du PROJET D'ETABLISSEMENT 2019-2022 et particulièrement par son AXE 3 :

### Accompagner le lycéen dans sa construction de citoyen éclairé,

#### Objectif opérationnel 1 : Donner un environnement épanouissant.

Développer l'intérêt des familles et des élèves pour l'internat comme lieu de vie et évaluer son taux de fréquentation corrélé au taux de réussite scolaire par le suivi des résultats des lycéens internes. L'organisation des temps de vie à l'internat, le travail personnel, la détente, la culture, l'hygiène de vie sont les moteurs de d'épanouissement individuel et collectif. La communication sur le site du lycée, les Portes Ouvertes et les réunions d'information sont des moyens pour valoriser l'internat.

- LE PROJET D'INTERNAT est étroitement lié aux objectifs du CESC dans l'éducation à la santé et à la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, la prévention et la lutte contre les conduites addictives, l'égalité garçons/filles, l'éducation au Développement durable. Le CESC par ses actions permet d'intégrer les valeurs de respect et de tolérance, de laïcité. L'internat valorise l'esprit collectif et renforce l'éducation des jeunes vers des valeurs du « Bien Vivre Ensemble » par l'initiation à la prise de responsabilité et permet le développement de l'autonomie. Les actions médico-sociales peuvent être menées par des aides aux jeunes en difficultés financières, sociales ou médicales et un groupe de suivi d'internat composé d'adultes et de lycéens permet d'évaluer les situations et les dysfonctionnements.
- LE PROJET D'INTERNAT est étroitement lié aux objectifs du CVL et de la MDL dans les actions correspondant aux attentes des lycéens internes qui doivent être portées par leurs Délégués d'internat et corrélés avec les actions des CAVL. Une commission menus et un groupe de suivi d'internat sont installés. Un Projet EVEIL internat est porté chaque année par les internes.
- LE PROJET D'INTERNAT est étroitement lié aux objectifs du RI et particulièrement au Chapitre 8 qui régit la vie des lycéens internes. Toute inscription à l'internat nécessite l'acceptation des règles de vie collective et des horaires. La sécurité est aussi la base d'une vie sereine. Tout manquement au règlement est passible de punition ou de sanction.

### **1) Le Projet Pédagogique d'Internat**

L'internat doit contribuer à la réussite de chaque élève. Chaque chambre est équipée de mobilier d'étude pour favoriser le travail personnel, une étude obligatoire d'une heure de 19 h à 20 h est imposée à chaque élève tous les soirs de la semaine.

Du matériel informatique et scolaire est mis à la disposition de l'élève en cas de besoin pour ses réalisations et travaux pédagogiques. Chaque élève doit favoriser l'ambiance de travail par un comportement adapté et le respect des règles. Les élèves dans les chambres sont en collectivité et doivent apprendre à vivre ensemble dans le respect mutuel.

Les temps de travail personnel sont renforcés par une aide au devoir sous forme de tutorat entre élève ou par les Assistants d'éducation. Les résultats sont évalués en concertation avec l'équipe pédagogique au moment des conseils de classe ou avec le professeur principal des élèves. Si les résultats ne sont pas satisfaisants l'élève peut recevoir un avertissement travail et être cadré par les AED, s'il n'est pas assez autonome ou respectueux des consignes en chambre.

### **2) Le Projet Educatif et Citoyen d'Internat**

Pour une recherche systématique de l'adhésion des élèves internes au regard des règles de vie en collectivité, tous les axes de bonne conduite sont exploités. Les élèves sont représentés par des délégués d'internat par dortoir, par des Eco-délégués, par des élus au CVL. Des réunions mensuelles permettent d'entendre la parole des élèves internes.

Chaque élève doit pouvoir se respecter par l'estime de soi, respecter les autres et le travail des agents d'entretien. Le matériel et mobilier doivent être maintenus en état et chaque dégradation volontaire ou acte d'incivilité ou de malveillance est sanctionné. Tout manquement au règlement qui pourrait atteindre la sécurité ou la santé fera l'objet d'une exclusion de l'internat. L'élève doit participer aux exercices de sécurité et ne doit pas jouer avec les dispositifs installés.

La santé de l'élève est une préoccupation incontournable dans la vie à l'internat, il peut être vu par le personnel médico-social dès que sa situation est préoccupante (alimentation, obésité, conduites déviantes). Tout manquement au règlement qui pourrait atteindre sa sécurité ou sa santé ou celles des autres élèves sera suivi d'une sanction. L'élève doit participer aux exercices de sécurité et ne doit pas jouer avec les dispositifs installés.

### **3) Le Projet Culturel et sportif de l'Internat**

L'élève doit être intéressé par les propositions faites dans le cadre du programme culturel coordonné par la documentaliste. Ses besoins d'information et de préparation sont pris en compte par des assistants d'éducation spécialisés dans l'animation ou des professeurs volontaires qui sont des relais. L'élève peut se concerter avec les élèves délégués d'internat élus dans chaque dortoir et proposer des initiatives liées à ses centres d'intérêts et peut faire profiter de ses compétences artistiques ou sportives au groupe. Les projets sportifs sont étudiés en partenariat avec l'association sportive du lycée ou les associations locales.

Les délégués d'internat sont aidés par les assistants d'éducation et CPE dans leurs projets de sorties ludiques ou récréatives afin d'assurer la logistique et la bonne organisation avant de les proposer à l'administration et de les officialiser. Toute démarche venant de l'élève est favorisée.

Les moments de convivialité réfléchis et organisés environ une fois par trimestre sont aussi des piliers du « bien vivre ensemble », ainsi l'adhésion de chacun est nécessaire. Les choix sont proposés aux instances de concertation et de représentation des élèves avant d'être validés.

### **4) Le Projet réglementaire de l'internat**

L'élève a des droits et des devoirs et doit s'acquitter de toutes les obligations demandées dans le cadre légal du règlement intérieur, il doit participer à l'élection des représentants des Délégués d'Internat, au Conseil de la Vie Lycéenne. Il a des droits à l'information et à la concertation sur toute question qui le concerne en matière de prise de décision ou de projet. Les échanges sont favorisés par des réunions d'internat régulières et par l'accès aux affichages dans les dortoirs et les salles de détente.

### **5) Conclusion**

Le projet d'internat global est accepté par l'élève et sa famille, il doit être signé et reconnu par l'élève. Il doit favoriser sa réussite, l'aider à renforcer sa responsabilité et son autonomie, être facteur de son épanouissement personnel et faciliter son insertion sociale par l'apprentissage et l'expérience de la vie collective.

Signature de l'élève

signature du responsable légal